

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'insécurité autour des garages de la rue Saint-Guidon, 95.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

C'est un appel à l'aide qu'ont adressé les riverains des garages de la rue Saint-Guidon, 95. En effet, ces garages ne sont pas sécurisés et permettent facilement l'accès aux maisons contiguës à ceux-ci. Une série de cambriolages sont à déplorer. Outre cette problématique, nombre de ces garages sont utilisés pour des activités illicites et criminelles, d'autres sont envahis de dépôts de déchets les plus divers, enfin certains sont squattés dans des conditions d'insalubrité à peine imaginables.

Même si ces garages sont des biens privés, la Commune, en lien avec la Zone de Police, peut-elle intervenir afin de permettre un retour à la normale et en vue de lutter contre les activités illicites et autres incivilités qui pèsent lourdement sur la sécurité et la qualité de vie du quartier ?

Monsieur le Bourgmestre-Président déclare que dès que le Collège fut informé de cette problématique, il a dépêché sur place des « Gardiens de la Paix » qui ont effectué un reportage photographique ; le constat est effectivement hallucinant. Une visite plus formelle des services spécialisés, comme le service « Hygiène » et « PE », aura lieu très prochainement. Sur base de leur rapport, Monsieur le Bourgmestre convoquera le propriétaire des garages pour prendre des mesures. Tout cela se fera en concertation étroite avec la zone de police.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que les habitants obtiendront un retour rapide et définitif à la normale car la vision est quasi apocalyptique.